

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 08
procuration 01
votants 09

L'an deux mil vingt quatre
le dix-neuf février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/02/2024

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, BRUN, BOUTINET,
LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD

Absents : M. PENICAUT (donne pouvoir à M. COMBEAU), M. TORCHUT,
Mme BRANDT

Secrétaire : Mme DESRENTES

2024/8 OBJET : SORTIE DU SIVOM.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis le mois de septembre 2023 et malgré ces nombreuses demandes, Madame la Présidente du SIVOM refuse une réunion formelle ou informelle du conseil.

Compte tenu du refus de négocier, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin d'exprimer clairement la position de la commune de Saint-Bris-des-Bois.

Article 1 : Dissolution totale et entière du SIVOM Saint-Bris-des-Bois/Saint Césaire.

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Article 2 : Biens appartenant au SIVOM

La totalité des biens appartenant au SIVOM revient à son propriétaire d'origine sans aucune compensation. Nous demandons à Madame la Présidente de bien vouloir transmettre au notaire la liste de ces biens et d'en estimer le coût notarié.

Exception faite de l'étang de la Brèche et des écoles, qui ne pourront revenir à leur propriétaire qu'en 2026, pour des raisons comptables.

Vote pour : 8

Abstention : 0

Vote contre : 1

Article 3 : Emprunt en cours

* Groupe scolaire : 28 399,52 € en 2024. Budget SIVOM ou participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 %. Emprunt soldé

* Groupe scolaire : 3 904,09 € en 2024. Budget SIVOM ou participation Saint-Bris-des-Bois

à hauteur de 30 %. Emprunt soldé

* Travaux salle des fêtes : 8 507,75 € jusqu'en 2029. Budget SIVOM ou participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 % pour 2024 uniquement

* Travaux Auberge des Bujoliers : 4 964,56 € jusqu'en 2027, et 3 723,29 € jusqu'en 2028. Budget SIVOM ou participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 % pour 2024 uniquement

* Travaux Auberge des Bujoliers : 5 059,20 € jusqu'en 2025. Budget SIVOM ou participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 % pour 2024 uniquement

* Extension école maternelle : 4 166,88 € jusqu'en 2035, et 1 041,72 € jusqu'en 2036. Budget SIVOM et participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 % jusqu'à la fin. Cela représente une participation de Saint-Bris-des-Bois pour l'année 2024 de 16 500, 60 €

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Article 4 : Participation aux charges de fonctionnement (hors investissement) concernant le personnel du SIVOM.

SIVOM qui conserverait les écoles et l'étang.

* Etang : Depuis toujours, la partie de l'étang côté Saint-Bris-des-Bois est entretenue par les agents municipaux de Saint-Bris-des-Bois. Donc aucune participation. Concernant la côte part du reste à charge des travaux du Symba, une participation à 50/50 est acceptable.

* Ecoles : Nous estimons au maximum une journée de travail par semaine de la part de l'agent technique et ½ journée par semaine concernant la secrétaire. Participation Saint-Bris-des-Bois à hauteur de 30 %.

Concernant les autres charges des écoles, eau, chauffage, électricité, nous sommes d'accord de participer à hauteur de 30 %. Attention ! cet engagement ne vaut que pour les écoles et cessera après perception du remboursement de la TVA suite aux travaux (environ 50 000 € en 2025).

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Article 5 : Validation des décisions déjà prises par Madame la Présidente sans concertation

* Suppression de la femme de ménage pour Saint-Bris-des-Bois. Nous demandons un justificatif de la répartition de la femme de ménage entre le SIVOM et la mairie de Saint Césaire.

* Suppression de notre bulletin municipal commun

* Maintien des cérémonies commémoratives communes.

* Un grand flou subsiste sur le traitement des associations. Pour notre part, nous maintenons notre participation aux subventions de celles-ci et accordons la gratuité de notre salle des fêtes.

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Article 6 : Budget 2024

En l'absence d'informations claires et justifiées, nous allons inscrire une participation maximale au SIVOM de 25 000 €.

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Article 7 : Matériel

L'équipe municipale de Saint-Bris-des-Bois demande un recensement du matériel appartenant au SIVOM, ceci afin de ne pas léser les associations qui bénéficient de ce matériel pour animer La Vallée.

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le Maire, Bernard COMBEAU